



1. EDITORIAL

L'année 2019 aura été marquée par le transfert de compétences des Inspecteurs ASE vers les Territoires de Solidarité (mesures administratives), multipliant par trois le nombre de collaborateurs directs avec le Service.

Dès les premières annonces de cette réorganisation, le Service a été sollicité en qualité de pôle ressources par les 19 Chefs de Service Adjoints des Territoires, renforçant indubitablement les relations partenariales déjà à l'œuvre. Le temps de cette réorganisation aura eu un effet mesuré sur le nombre de mineurs accompagnés au cours de l'année. La création d'une commission de régulation joue aujourd'hui son rôle et permet une maîtrise de la file active.

Les contacts avec l'ASE ont été resserrés et constructifs. Ils constituent une base solide permettant au service de rayonner sur le Territoire et de pérenniser sa place dans le schéma de la Protection de l'Enfance.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

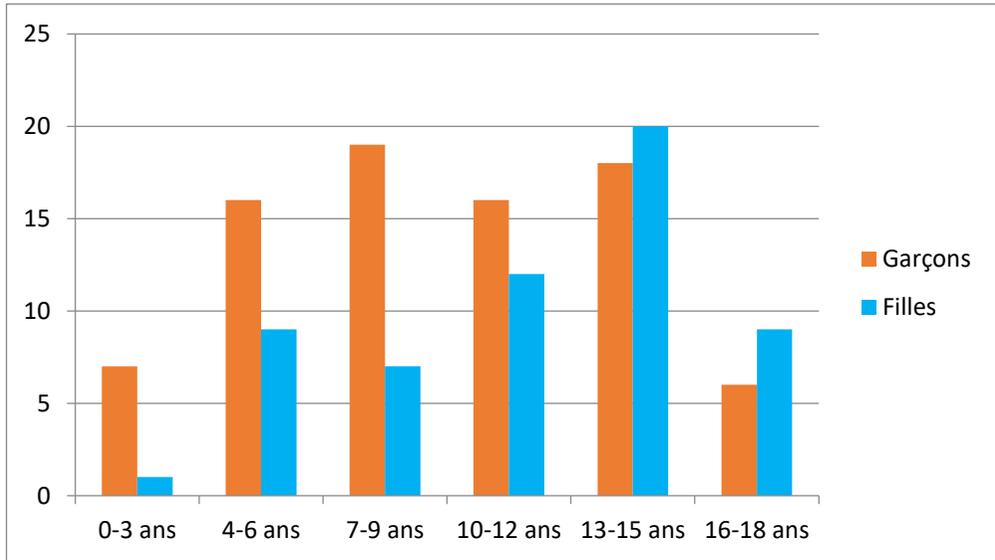
L'ACTIVITE

Colonne1	2016	2017	2018	2019
AGREMENT	145	145	145	145
JOURNEES PREVISIONNELLES	26100	26100	26100	26100
JOURNEES REALISEES	26863	20419	27823	26551
ECARTS (en nombre)	763	-5681	1723	451
(en %)	2,92%	-21,77%	6,60%	1,73%
EFFECTIF AU 31 DEC (MIP en cours)	56	66	102	68
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	102,92%	78,23%	106,60%	101,73%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	150	125	169	140

L'activité est stable et conforme aux projections. La baisse d'activité observée en janvier et février 2019 a été rapidement compensée dès le printemps avec la création de la commission de régulation et la prise de fonction des différents Chefs de Service Adjoints.

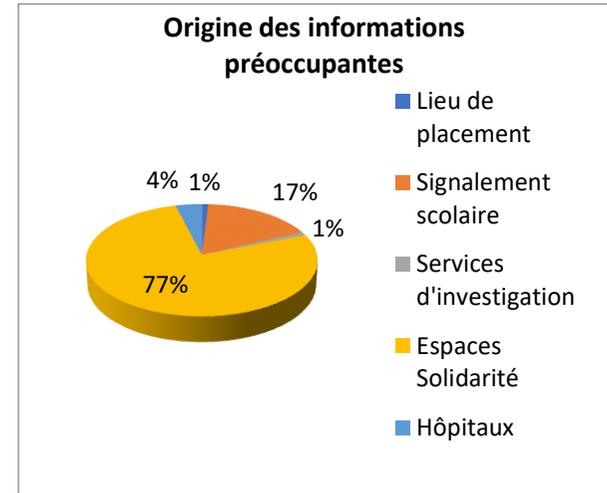
De très nombreuses rencontres sur les Territoires et auprès des instances de l'ASE ont été organisées afin de présenter le Service et ses missions.

LES BENEFICIAIRES : AGE ET SEXE DES MINEURS



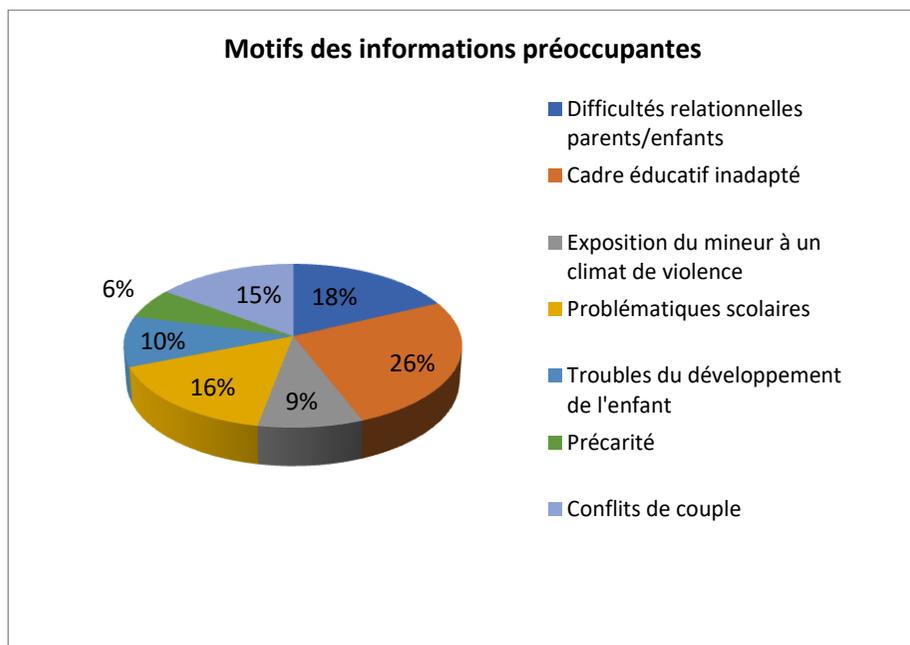
Le pourcentage d'adolescentes est en augmentation depuis deux années et dépasse pour la première fois la tranche masculine (16-18 ans). La tranche 13-15 ans tend vers une égalité fille-garçon. La mise en danger des adolescentes se singularise autour de passages à l'acte (tentatives de suicide, scarifications, sexualité notamment) nécessitant un accompagnement singulier et la maîtrise de nouvelles compétences par les professionnel(le)s.

Origine du signalement :



En cohérence avec la réactualisation du schéma de la Protection de l'Enfance, les Territoires de Solidarité sont à l'origine des $\frac{3}{4}$ des situations rencontrées cette année. L'Education Nationale demeure un partenaire constant. Les autres demandes illustrent la manière dont le Service est aujourd'hui interpellé sur des situations multiformes dans sa mission d'expertise.

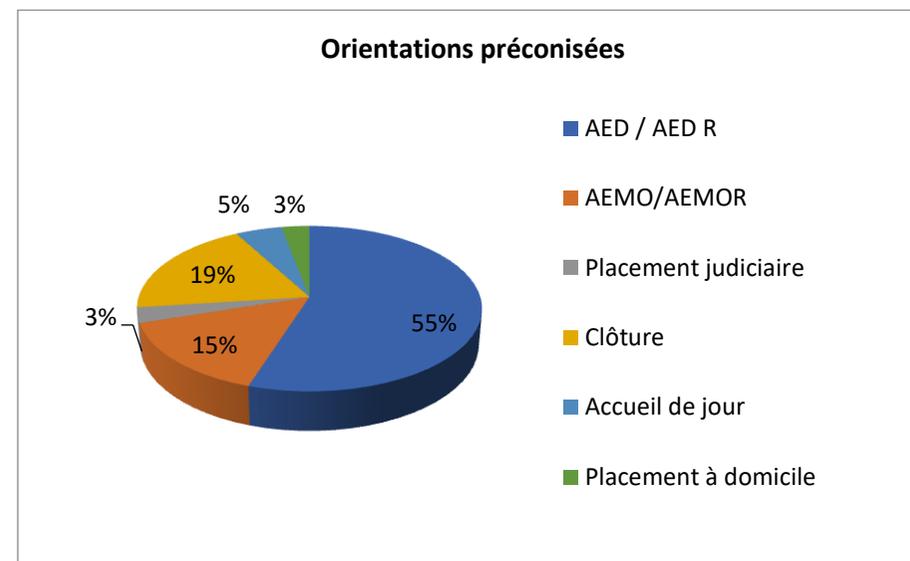
Motifs des signalements :



Le pourcentage des situations à risque liées aux conflits de couple a été multiplié par trois. La situation est inquiétante et requiert des compétences de plus en plus fines pour faire face à des contextes qui restent en butée. Les moyens d'actions sont restreints et l'intérêt des mineurs est peu entendu par les détenteurs de l'autorité parentale.

Les problématiques restent multifactorielles et il convient de les étayer par la mobilisation d'un réseau partenarial toujours plus dense. Une augmentation des situations de handicap (autisme et troubles du comportement) est observée.

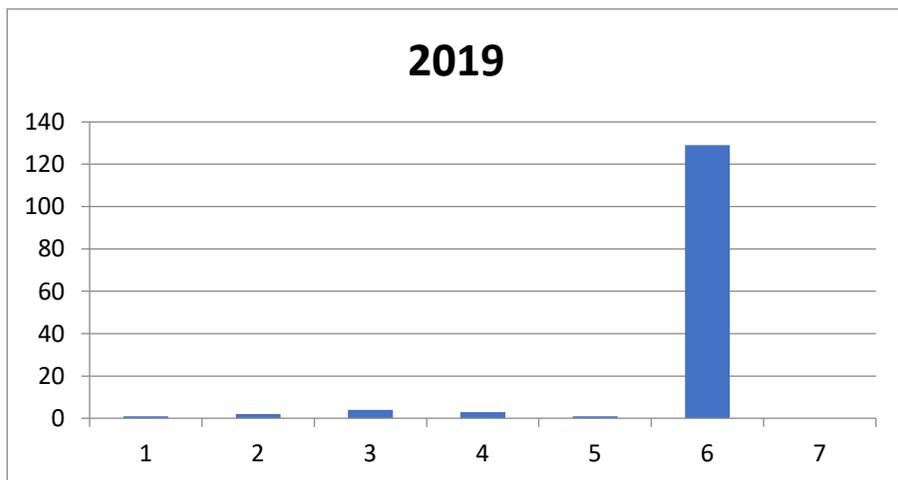
Situation des mineurs à la sortie :



La mesure d'AED reste une orientation privilégiée et rend compte de l'accompagnement amorcé par les professionnel(le)s du Service. Les orientations judiciaires occupent une large part des préconisations avec le recours à diverses modalités de placement et/ou d'étayages spécifiques (AEMO/AJ). C'est un constat qui se pérennise. L'augmentation du nombre de mesures clôturées à l'issue de l'investigation connaît une sensible hausse.

Durée des mesures terminées

(nombre de mesures selon sa durée en nombre de mois)



En dehors de quelques mesures, la quasi-totalité des familles bénéficie d'un suivi sur une période de six mois. Les mesures arrêtées de manière anticipée correspondent en partie aux mesures judiciairisées en cours de mesure en raison d'une notion de danger patente et/ou en l'absence d'adhésion des détenteurs de l'autorité parentale.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Les projets à destination des jeunes enfants se pérennisent et ont donné lieu à la formation d'une salariée auprès de l'école CYRULNIK. Des demandes

spécifiques (rapport enfants à naître) ont été soumises au Service en fin d'année. Un projet spécifique a été déposé auprès de la DG et de l'ASE en ce sens.

Un travail de communication d'envergure auprès des Territoires a été mis en œuvre tout au long de l'année ainsi qu'en diverses instances de travail (schéma de la Protection de l'Enfance, rencontres ASE...).

3.2. Travail avec les familles

La dimension participative des familles sur le temps de l'investigation est de plus en plus recherchée afin que l'accord préalable (souvent très relatif) des détenteurs de l'autorité parentale s'ancre dans une adhésion et une mobilisation concrète. Les situations de violences intrafamiliales et de séparations conflictuelles sont aujourd'hui les plus dures à désamorcer et nous convoquent à un sérieux constat d'impuissance.

3.3. Focale sur la coordination de parcours des usagers

Le rapport de fin de mesure a balisé chacune des 140 investigations et permet désormais aux Territoires de prendre une décision éclairée en termes d'orientation. Cet outil reste la pierre angulaire des projets à venir et fait référence en la matière. L'accès des usagers à ce dossier administratif est en question. Des liens sont assurés avec l'ASE en ce sens.

Afin de respecter le cadre légal entourant notre action, deux axes sont en travail :

- Accès des usagers au rapport
- Utilisation de l'outil FRIP (et non plus le document interne : lettre de situation) pour les situations relevant du pénal survenant en cours de mesures.

3.4. Focale sur le partenariat

Le focus a été mis sur l'accompagnement des Territoires face à leurs nouvelles missions. Les rencontres ont été nombreuses afin de tendre vers une harmonisation des pratiques et faire connaître l'outil MIP. Une

collaboration étroite s'est instaurée auprès de Madame ROTOLO-MEYER (conseillère technique en travail social auprès de Monsieur HAUDIER) ainsi qu'auprès de Madame SCHMIDLIN (chargée de mission projets transversaux, ASE).

Les relations partenariales avec les 19 Chefs de Service Adjoints sont de qualité et s'inscrivent dans une complémentarité d'actions précieuses pour le Service MIP et les familles.

3.5. Focale sur l'action du service dans le domaine de l'innovation

La réorganisation de la PMI et la hausse constante des jeunes enfants accueillis au Service nous amènent à concevoir le projet d'une investigation spécifique pour cette tranche d'âge. Cela repose sur nos retours d'expérience ainsi que les besoins que nous identifions à l'échelle du Département : soutenir le parent dans l'exploitation de ce qui pose problème / rendre lisible pour le parent les besoins manifestés par le jeune enfant / soutenir les compétences parentales, celles qui s'amorcent au fil de l'investigation et mailler régulièrement les deux points évoqués ci-dessus.

L'ensemble du dispositif proposé ne serait pas ici limité à des questions éducatives mais fonctionnerait comme « *un opérateur d'ensemble qui accompagne et guide des mouvements de réagencements des ressentis, des significations et des manières de faire* » (démarche de consensus autour des besoins de l'enfant, Madame MARTIN BLACHAIS).

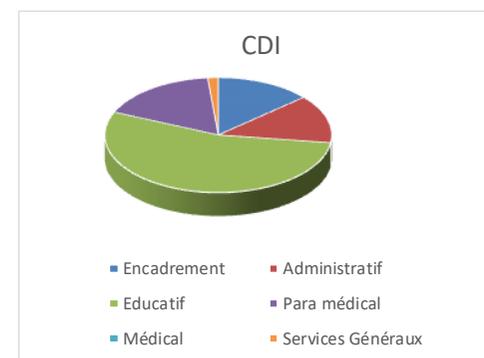
4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les enquêtes de satisfaction à destination des familles, les retours de l'ASE et des Chefs de Service Adjoints des Territoires demeurent des baromètres privilégiés.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

2017	2018	2019
8,61	8,61	7,61

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	7,61	1,00	1,00	4,00	1,50		0,11



6. CONCLUSION

L'année 2019 aura permis au Service de s'inscrire davantage sur le Département tout en accompagnant, à son niveau, l'ASE et les Territoires de Solidarité dans le transfert de compétences en matière de prévention et d'accompagnement.

Les professionnel(le)s du Service ont été confrontés à des situations nous convoquant à renouveler le champ de compétences (autisme, violences intrafamiliales, scarifications) de chacun. La dynamique de formation doit être maintenue afin d'asseoir toujours et encore la plus-value de l'investigation sur des RPE toujours plus pointus.